



Provided by the Church of the Lutheran Confession - Board of Missions

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

Leçon 13.22 – La doctrine de l’Église et du ministère

L’ordination et l’installation des ministres

Lorsqu’une personne qui a déjà reçu un appel dans le ministère public sert dans le cadre de cet appel et reçoit ensuite un autre appel à un poste différent dans le ministère public ou dans un lieu différent, elle doit déterminer où Dieu veut qu’elle serve. Il a deux appels, et il ne peut pas les accepter tous les deux en même temps. Afin de déterminer où Dieu veut qu’il serve, il s’examinera lui-même, les dons que Dieu lui a donnés et les besoins des chrétiens qui l’ont appelé, il consultera les deux groupes de chrétiens qui l’appellent et ses amis et associés chrétiens, il prierà Dieu pour qu’il le guide, puis il prendra la décision de servir dans le cadre de son appel actuel ou d’accepter le nouvel appel.

Lorsqu’il accepte un nouvel appel et qu’il est prêt à commencer son service dans le cadre de ce nouvel appel, les chrétiens américains ont l’habitude de l’installer dans son nouveau poste. Il s’agit généralement d’un culte religieux au cours duquel la Parole de Dieu est proclamée par une personne choisie à cet effet, et la congrégation d’appel et le nouveau ministre se voient rappeler leurs devoirs et leurs priviléges en tant que chrétiens et serviteurs chrétiens. Il est demandé à la personne appelée si elle est disposée à enseigner la Parole de Dieu dans sa vérité et sa pureté, conformément à la Bible et aux confessions publiques de la congrégation.

Cette procédure est une question de coutume plutôt qu’un commandement de Dieu, tout comme la confirmation et d’autres pratiques ecclésiastiques en usage depuis longtemps. Les instructions de Dieu pour les pasteurs sont résumées dans les paroles de l’apôtre Pierre : « **Voici les exhortations que j’adresse aux anciens qui sont parmi vous, moi ancien comme eux, témoin des souffrances de Christ, et participant de la gloire qui doit être manifestée : Pissez le troupeau de Dieu qui est sous votre garde, non par contrainte, mais volontairement, selon Dieu; non pour un gain sordide, mais avec dévouement ; non comme dominant sur ceux qui vous sont échus en partage, mais en étant les modèles du troupeau. Et lorsque le souverain pasteur paraîtra, vous obtiendrez la couronne incorruptible de la gloire** » (1 Pierre 5:1-4).

De nombreux groupes chrétiens ont également pris l’habitude d’ordonner une personne qui a accepté pour la première fois un appel à exercer un ministère public. En acceptant un appel au ministère public, cette personne est déjà ministre en vertu de l’appel qu’elle a reçu et accepté. L’ordination est une déclaration publique selon laquelle la personne à ordonner a été appelée au ministère indirectement par Dieu par l’intermédiaire de la congrégation ou du synode et qu’elle possède les qualifications requises. Dans le cadre de la cérémonie d’ordination, les personnes qui exercent déjà un ministère public dans la région ou qui ont une fonction dans la congrégation ou le synode imposent les mains en signe de bénédiction à la personne qui est ordonnée et installée.

L’imposition des mains pour la bénédiction était pratiquée dans l’Église primitive. Lorsque les sept diaires ont été choisis comme assistants des apôtres dans l’assemblée de Jérusalem, il nous est dit que ces hommes ont été placés devant les apôtres, et « **après avoir prié, leur imposèrent les mains** » (Actes 6:6). Lorsque Barnabas et Paul ont été choisis comme missionnaires auprès des païens, la même procédure a été suivie. « **Après avoir jeûné et prié, ils leur imposèrent les mains, et les laissèrent partir** » (Actes 13:3). Paul a écrit à son assistant Timothée : « **Je t’exalte à ranimer le don de Dieu que tu as reçu par l’imposition de mes mains** » (2 Timothée 1:6).

Néanmoins, la description de ce qui se faisait à l'époque ne signifie pas que Dieu nous ordonne de le faire. Notre Seigneur n'a pas institué l'ordination, comme il a institué le baptême et la Cène. Par conséquent, nous ne considérons pas l'ordination comme une nécessité absolue avant qu'un ministre de Dieu appelé puisse commencer son travail. Lorsque Jésus a confié le ministère des clefs à ses disciples, il ne leur a pas imposé les mains. « **Il souffla sur eux, et leur dit : Recevez le Saint-Esprit** » (Jean 20:22). Une autre pratique courante à l'époque était le « **saint baiser** » (Romains 16:16) ; il s'agissait d'une expression de la communion fraternelle entre les premiers chrétiens. Cette pratique n'est plus d'usage parmi nous.

Certains luthériens insistent aujourd'hui sur le fait que l'ordination est une pratique nécessaire commandée par Dieu. Mais comme il n'y a pas de commandement dans l'Écriture concernant l'ordination, l'Église de la Confession luthérienne (CLC) déclare avec le *Bref Exposé* : « *Concernant l'ordination, nous enseignons qu'elle n'est pas une institution divine, mais une institution louable de l'Église* » (§33).

Questions

1. Comment une personne qui a deux appels peut-elle déterminer où Dieu veut qu'elle serve ?
2. Que signifie l'installation d'un ministre appelé dans son nouveau poste ?
3. Citez quelques-uns des points importants que l'apôtre Pierre mentionne dans son discours aux anciens, ou serviteurs appelés de la Parole.
4. Que signifie l'ordination ?
5. Citez quelques cas où des chrétiens ont imposé les mains à des ministres dans la Bible.
6. Que signifie l'imposition des mains ?
7. Pourquoi devrions-nous considérer l'ordination comme une coutume plutôt que comme un sacrement ?
8. Comment Jésus a-t-il transmis le Saint-Esprit à ses disciples ?